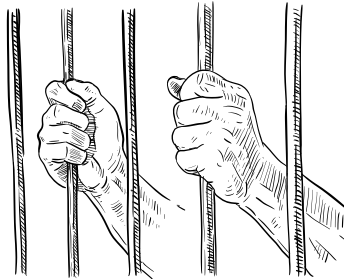




NOUVELLE CONDAMNATION POUR GRDF

QUAND L'ILLÉGALITÉ EST ÉRIGÉE EN SYSTÈME



CHERS COLLÈGUES,

5 FÉVRIER 2025, la Cour de cassation a condamné définitivement GrDF face au syndicat CGT Énergie Paris et à son secrétaire général, Cédric Liehti.

En 2023, suite à la grande grève sur les salaires et en plein mouvement contre la casse de nos retraites, la direction nationale de GrDF avait parachuté en tant que directrice Île-de-France Carole Colle, avec pour mission de briser les meneurs du mouvement de grève sur les salaires de 2022 et de casser la CGT en Île-de-France.

La fin justifiant les moyens, la direction nationale lui avait donné carte blanche, y compris en ayant recours à des méthodes totalement illégales.

C'est dans ce cadre que des gardes du corps et la police avaient empêché, à plusieurs reprises, le secrétaire général du syndicat CGT Énergie Paris, Cédric Liehti, d'accompagner des collègues de GrDF traduits en procédures disciplinaires.

GrDF avait déjà été condamnée en appel pour ces faits, mais s'était immédiatement pourvue en cassation, accompagnée pour l'occasion par EDF et RTE.

En effet, quand il s'agit d'attaquer la CGT et les droits statutaires des agents, bien qu'officiellement concurrentes, les différentes entreprises de la branche savent se retrouver et se serrer les coudes dans l'intérêt du patronat.

Aujourd'hui, et c'est définitif, la justice, au nom du peuple français, vient de condamner GrDF en indiquant que n'importe quel agent statutaire des IEG peut accompagner un agent d'une autre entreprise des IEG convoqué en procédure disciplinaire.

Ce jugement a donc vocation à être appliqué dans toutes les entreprises de la branche. Cela veut donc dire également que les licenciements d'Aminata, Mattheyu, Sékou et Darrès ont été entachés d'irrégularités et que leurs droits à la défense ont été bafoués.

Mais comme nous ne sommes pas rancuniers, le syndicat CGT Énergie Paris tient à remercier la direction nationale de GrDF et l'ancienne directrice de la DR IDF, Carole Colle, pour avoir fait avancer, à leur corps défendant, les droits statutaires des 138 000 agents des IEG.

FACE À LA JUSTICE, QUI S'Y "COLLE" S'Y PIQUE...et ça fait mal !